

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Education, périscolaire et jeunesse »

Conseil municipal du 25 juin 2018

Séance du 23 mai 2018

30 Soutien scolaire - subvention de fonctionnement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. BOUADDI	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM ASSAMTI, SERTAIN	2

■ Rapport de présentation :

Monsieur El Hassan ABBADI, maire-adjoint, expose :

Les associations de soutien scolaire APRES (*Agir pour la réussite scolaire*), CIMS (*Centre d'Information et de Médiation Sociale*) et Coup de Pouce Scolaire dont les sièges sont situés à Creil (60100) ont pour objet de proposer un accompagnement scolaire, éducatif et culturel pour les élèves du 1^{er} et 2nd degré.

Dans cette mesure, elles sollicitent auprès de la ville de Creil, une aide au fonctionnement pour les soutenir dans l'ensemble des actions qu'elles développent.

A ce titre, il vous est demandé d'accorder une subvention en faveur des associations APRES, CIMS et Coup de Pouce Scolaire.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Education, périscolaire et jeunesse » en date du 23 mai 2018,
Considérant le souhait de la municipalité de Creil de soutenir le projet de soutien scolaire,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les subventions ci-dessous :

Associations	Subvention
Agir pour la REussite Scolaire (APRES)	8 100,00 €
Centre d'Information et de Médiation Sociale (CIMS)	3 000,00 €
Coup de Pouce Scolaire	1 400,00 €

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer cette dépense sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville sur le compte n°6574-213-HA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26 JUIN 2018

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02/07/18
et publication ou notification le 02/07/18...
affiché le 26/06/18
CREIL, le 02/07/2018

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE